

ABONNEMENT

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8
Poste:
Un an . . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et de droit de modifier ou réduire
ces annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés, en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 NOVEMBRE

La mystification de Nîmes

Déjà la fameuse commission d'enquête
nommée à la suite de l'affaire Wilson avait
mystifié le public.

Le procès de Nîmes est une mystification
encore plus extraordinaire.

Cela échappe à toute analyse.

L'attitude du tribunal qui ne veut pas
qu'on accuse le Parlement, la présence de
témoins qui ne doivent pas être interrogés,
le plaignant qui retire sa plainte devenue
inutile. . . . . cette audience de cour d'assises
est unique dans les annales des tribunaux.

On ne saurait prendre cette aventure au-
trement que comme une comédie ridicule,
où, par des fantaisies juridiques et des
subtilités de droit, on a étranglé, en somme,
un procès que le gouvernement voyait natu-
rellement d'un mauvais œil.

Quoi qu'il en soit des lois invoquées pour
arriver à ce résultat, le public ne s'y trom-
pera pas.

Il retiendra, comme la moralité de ce
débat étouffé, les paroles prononcées par le
plaignant, M. Andrieux:

« J'ai eu le regret de n'être pas suivi par
mes collègues de la commission du budget,
dont plusieurs avaient d'abord manifesté un
désir analogue au mien. Sans doute, ils se
sont abstenus par esprit de solidarité. Cha-
cun est juge de son honneur ou, tout au
moins, des moyens de défendre son hon-
neur. On m'a dit que j'allais compromettre
la République par un débat scandaleux. Je
suis de ceux qui pensent que la République,
pour être respectée, doit être respectable. »

L'accusation de M. Numa Gilly contre les
tripoteurs républicains reste tout entière.

Quels sont-ils? On les nomme tout bas
dans les couloirs du Palais-Bourbon, et l'on
sait qu'ils font profession de mépriser les
accusateurs.

Comme dit M. Andrieux, chacun est juge
de son honneur.

Le jury de Nîmes a donné, d'ailleurs, son
opinion comme il pouvait la donner.

Il a acquitté M. Numa Gilly hâté la main,
déclarant ainsi que les accusations lancées
par le député du Gard n'étaient pas des
calomnies.

Les émules de M. Wilson restent sous le
coup de ce verdict.

Ils ne seront pas démasqués, c'est possi-
ble.

Il n'en reste pas moins avéré, pour le
pays, qu'il y a dans la Chambre un certain
nombre de députés qui ont trafiqué de leur
mandat pour s'en faire de l'argent.

Sous le prétexte que c'est eux qui font les
lois, ils prétendent se mettre au-dessus.

Mais s'ils refusent d'aller se défendre de-
vant les tribunaux, ils n'échapperont pas au
jugement de l'opinion, et l'acquiescement de
l'homme qui les a dénoncés est une nou-
velle condamnation de cette malpropre Répu-
blique.

Le trafic des décorations

Pendant qu'à Nîmes M. Numa Gilly tenait
sur la sellette les membres de la commis-
sion du budget — dont quelques-uns, d'ai-
leurs, se sont dérobés à l'honneur qu'il
leur a fait de les citer comme témoins, —
à Tours, M. Wilson sortait ses petits papiers.

Voici, en effet, le document qui occupait
dimanche, sous forme de placard, toute la
première page de la Petite France:

LA DÉCORATION DE M. E. VEIL PICARD

« La conférence de M. Charles Laurent,
directeur du journal Paris, doit avoir lieu
aujourd'hui dimanche, 18 novembre, à
trois heures du soir, salle du Théâtre, à
Amboise.

» Que vient faire en Touraine M. Charles
Laurent?

» Il vient, sans nul doute, y continuer la
guerre acharnée que le journal Paris pour-
suit depuis plus d'un an contre M. Wilson.

» Pourquoi cette animosité persistante?
» Le journal Paris appartient à des ban-
quiers juifs de Besançon, les frères Veil Pi-

card, dont M. Wilson a, parait-il, contrarié
les ambitions politiques et gêné les convul-
sions financières.

» Le journal Paris est si bien la propriété
des frères Veil-Picard, qu'il figure à l'actif
de leur inventaire, au 31 mars 1888, pour
la somme de 1,066,280 fr. 40.

» La présence dans notre département du
directeur du journal Paris nous autorise à
inviter M. Charles Laurent à profiter de la
conférence d'Amboise pour fournir des ex-
plications sur le document suivant:

« Je m'engage à payer la somme de VINGT
MILLE FRANCS à la personne qui m'an-
noncera ma nomination au grade de chevalier
dans la Légion d'honneur. Ce paiement sera
réalisé en billets de banque de France, le jour
où ma nomination paraîtra dans le Journal
officiel de la République. Cet engagement ne
restera valable que jusqu'au 31 janvier mil
huit cent quatre-vingt-un.

» E. VEIL PICARD. »

» M. Ch. Laurent s'est fait de la ques-
tion des décorations une spécialité. On voit
que cette question ne date pas de 1887,
mais de 1881. M. Ch. Laurent oserait-il
aller jusqu'à dire qu'à cette époque M. Wil-
son eût jamais vu ou connu M. Edmond
Veil Picard?

» La parole est à M. Ch. Laurent. »

Sans doute, la parole est à M. Charles
Laurent; mais elle est aussi à M. Wilson,
qui devrait bien expliquer comment ce do-
cument se trouve entre ses mains.

En tous cas, il prouve une chose, dont
nous nous doutions déjà, mais que nous ne
sommes pas fâchés de savoir enfin officiel-
lement, c'est que le trafic des décorations a
commencé aussitôt que les républicains sont
devenus les maîtres incontestés du pouvoir.

LES SCANDALES D'AMBOISE

On lit dans la Gazette de France:

« Un clou chasse l'autre, dit-on; le pro-
verbe doit être modifié.

» Le clou Gilly n'est pas encore enfoncé
que voici le clou Veil-Picard.

» Depuis quelque temps l'intérêt ne lan-
guait pas:

» Donc voici un scandale nouveau qui
s'annonce et c'est M. Wilson qui a lancé la
bombe cette fois.

» Dimanche, son journal a publié une
accusation contre M. Veil-Picard; ce ban-
quier opportuniste aurait payé vingt mille
francs comptant la croix de la Légion
d'honneur. »

La Petite France, sachant que M. Charles
Laurent allait en Touraine faire une confé-
rence cadettiste, lui a lancé dans les jambes
le document signé « Veil-Picard » que nous
donnons plus haut.

M. Wilson ne s'en est pas tenu là. Il s'est
rendu avant-hier à la réunion d'Amboise,
accompagné de ses partisans.

Les cris et le tumulte ont empêché M.
Charles Laurent et M. Jullien, député de
Loiret-Cher, de prendre la parole. Le pré-
sident de la réunion a réclamé l'expulsion de
M. Wilson par le commissaire de police. M.
Jullien a demandé qu'une pareille mesure
ne fût pas prise, et il a offert à M. Wilson
de répondre s'il était pris à partie. M. Wil-
son a alors attaqué personnellement M.
Charles Laurent. Des cris de: « A bas Wil-
son » ont accueilli ses paroles. Le tapage
augmentant, le député d'Indre-et-Loire n'a
pu continuer et le commissaire de police a
dissous la réunion.

On annonce que le grand chancelier de la
Légion d'honneur a convoqué d'urgence les
membres du conseil pour examiner le cas
de M. Veil-Picard.

Épilogue. — Nous apprenons que M.
Charles Laurent vient d'envoyer ses témoins
à M. Wilson.

A LA CHAMBRE

Lundi, 5 heures.

M. de Susini vient de déposer un nou-
veau projet de révision constitutionnelle
tendant à la suppression de la Chambre

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

Sous le choc de ces dures paroles, le malade
rejeta sa tête en arrière, comme s'il venait d'être
renversé par le coup de quelque terrible engin de
guerre. Sa poitrine haletait, mais il essayait en
vain de faire monter jusqu'à ses lèvres le souffle
qui devait alimenter sa voix.

Pendant quelques instants, il se débattit dans
une lutte horrible entre sa faiblesse et sa volonté
de reprendre ses forces pour se défendre. C'étaient
les souffrances, oppressantes du cauchemar qu'il
subissait tout éveillé, c'est-à-dire avec une vio-
lence centuplée. Les quatre témoins de cette scène
restaient immobiles dans leur stupeur anxieuse.
Blanche revint à elle la première; elle sortit du
groupe pour aller chercher un verre d'eau. Mais
le malade venait de faire un effort suprême. Il était
assis sur son lit, les yeux brillants, le visage en-
flammé; la fièvre lui prêtait son secours!

— Parricide! c'est le cri de mon remords;

mais un autre que moi-même eût-il le droit de
m'écraser sous cet outrage? Vous allez en juger,
non-seulement toi, Charles, mais ta femme, et sur-
tout ton fils et ma fille. C'est à la clairvoyance et
à la compassion de ces cœurs jeunes, ennemis du
mal, mais encore remplis de sensibilité, que j'en
appelle. Savais-je ce que je faisais? J'aimais une
créature perverse (pas la sainte mère, Blanche, ne
crains rien); je croyais à cette époque aveugle de
ma jeunesse que l'amour pouvait remplacer la
vertu et recouvrer l'innocence. Je voulais épouser
celle que j'aimais; mon père s'y opposa formelle-
ment. Ni mes prières, ni les menaces de ma ré-
volte ne purent vaincre sa résistance.

J'étais un des premiers employés de sa maison
de banque. Sans être complètement dans le secret
de ses affaires, j'avais le maniement de fonds assez
considérables. Plusieurs fois mon père avait répété
devant moi à ses clients qu'il donnerait deux cent
mille francs à chacun de ses fils en les mariant,
soit en terre, soit en capitaux. Ces deux cent mille
francs je pouvais me les approprier, je les avais
sous la main, et je les considérais comme m'ap-
partenant.

» Mon père s'étant absenté pour deux jours
m'avait laissé la clé de sa caisse, afin que je pusse
faire les paiements nécessaires, tant sa confiance
en moi était absolue dans les affaires d'argent.

» Celle que j'aimais me pressait alors de fixer

notre destinée; elle me menaçait de se séparer de
moi sans retour si je ne savais pas lui créer une
situation convenable.

» A une lettre qu'elle m'avait écrite, dans ce
sens, le jour même du départ de mon père, je lui
répondis de se rendre immédiatement au Havre,
que je l'y rejoindrais le lendemain soir; que nous
irions nous marier en Angleterre et que j'empor-
terais ma dot avec moi.

» De Caen, que nous habitions, aller au Havre,
puis à Londres, rien n'était plus facile. Ce trajet ne
demandait pas douze heures. Quant à la journée
que je passai encore dans la maison de mon père,
elle fut employée à rassembler la somme dont je
me rendais possesseur; mais je n'étais pas depuis
trois jours à Londres que les journaux m'apportè-
rent la nouvelle de la mort subite de mon père.
Les détails qui accompagnaient cette horrible nou-
velle ne purent me laisser un instant de doute.
C'était mon départ, c'était ma criminelle action,
c'était la gêne où j'avais laissé mon père, qui était
la cause de sa mort. Sa fortune n'était pas anéan-
tie par une perte de deux cent mille francs; mais
il venait de faire une sortie de fonds importante
pour payer les terres du pays d'Auge que tu pos-
sèdes aujourd'hui, mon frère. Je n'avais pas songé
à cette circonstance; y eussé-je songé, m'aurait-
elle arrêté? Le vide que j'avais fait dans sa caisse
allait le forcer à suspendre ses paiements; son

honneur et son orgueil s'étaient refusés sans doute
à subir cette humiliation, et son cœur, navré par
l'ingratitude de son fils, n'avait pu trouver le cou-
rage de le supporter.

» Voilà ce que je me dis en sentant que le re-
mords enveloppait ma vie d'un voile funèbre qui
ne se soulèverait plus. Depuis ce jour, en effet, je
n'ai vécu que pour me mépriser, pour me haïr,
pour me repentir et pour expier.

» Ma compagne me pressait d'aller réclamer
ma part d'héritage: « Rapprochez à la caisse ce que
vous avez emporté. Vous expliquerez par un pré-
texte quelconque comment ces capitaux se trou-
vent entre vos mains. Quoi qu'on pense de la
mort de votre père, vous n'êtes pas repréhensible
devant la loi. »

» Je ne tombai point dans l'avisement où
m'auraient conduit ces conseils. Tout m'était un
sojet de honte ou d'horreur. J'avais horreur de
toucher à cet argent qui avait occasionné la mort
de mon père; mais j'avais honte de le rapporter
au fonds commun de l'héritage. J'avais honte,
surtout, de ne trouver en la présence, Charles;
quoique tu fusses plus jeune que moi, je redoutais
en toi un juge.

(A suivre.)

républicaine. Il propose de déférer à la Cour d'assises de la Seine les délits de diffamation commis vis-à-vis d'un ou de plusieurs membres du Parlement. En cas d'acquiescement du diffamateur, le diffamé serait traduit lui-même devant les assises; s'il était reconnu coupable, il serait frappé d'incapacités politiques et exclu de la Chambre ou du Sénat.

La majorité républicaine s'est empressée de refuser l'urgence à la proposition de M. de Susini. Elle a compris que l'application d'une loi pareille risquerait de dépeupler ses bancs et de faire du Palais Bourbon une salle d'attente du baigneur. *Primo vivere.* C'est une chose précieuse que l'instinct de la conservation.

Mais n'estimez-vous pas très significative la démarche de M. de Susini? L'immoralité parlementaire est devenue si générale, si intense, si notoire, si scandaleuse, qu'on a senti le besoin d'une loi d'exception contre les députés et les sénateurs!

Sous la préoccupation de séparer leur cause de celle des membres pourris qui les environnent, 202 membres de la Chambre ont voté pour l'urgence; mais ils se sont heurtés à la résistance de 316 honorables luttant pour l'existence.

C'est un signe des temps que l'apparition de la proposition Susini. Quand on en est réduit à recourir à de semblables précautions contre les hommes qui font les lois, un régime de gouvernement est jugé. Il est condamné.

### INSTRUCTION GRATUITE

On vient de distribuer au Sénat un rapport sur le projet de loi tendant à pourvoir aux nouveaux besoins de l'enseignement primaire. Sans entrer dans le détail des arguments développés par le rapporteur, il est intéressant de relever quelques-uns des renseignements fournis par ce travail. Il en résulte en effet que l'augmentation de dépenses résultant soit des promesses, soit des lois nouvelles, se traduit par une annuité de 92 millions 684,600 francs, dont 90,600 francs sont à la charge des départements, 26 millions à la charge des communes et enfin 66 millions 594,000 francs à la charge de l'Etat. A ce prix, l'instruction primaire continuera à être distribuée gratuitement.

Ceci permet de toucher du doigt le mensonge de la gratuité. Qu'ils soient en effet fournis par l'Etat, le département ou les communes, les 92 millions et demi à fournir seront toujours tirés de la poche des contribuables. Il y a seulement une différence, c'est que lorsque l'instruction n'était pas gratuite, ceux-là seuls la payaient qui en requéraient l'octroi. Aujourd'hui, au contraire, la charge retombe sur tous les citoyens. Non-seulement on paie plus cher, mais on paie pour les autres. Cela prouve une fois de plus combien les républicains sont sérieux lorsqu'ils déclarent que l'impôt doit être payé par chacun dans la proportion des services qu'il reçoit de l'Etat.

### LES LIVRETS D'OUVRIERS

Le Sénat s'est, dans sa séance de vendredi, occupé d'un projet de loi relatif aux livrets d'ouvriers. La discussion a d'ailleurs été fort courte. Deux opinions opposées sont en présence. L'une ne se contente pas de dispenser l'ouvrier de la production d'un livret: elle entend interdire de la façon la plus absolue l'usage du livret. Peu importe que l'ouvrier le réclame ou non, qu'il trouve ou non un avantage à le posséder. Au nom de la liberté, on lui interdit d'être libre. C'est la théorie jacobine. C'est l'opinion de la majorité de la Chambre.

Le Sénat est en majorité plus libéral. Il admet que le livret ne soit plus obligatoire, mais il n'estime pas que ce soit une raison pour en proscrire l'usage. Il pense avec raison que c'est aux patrons et aux ouvriers à examiner ensemble s'il convient ou non de le conserver. Si le livret est inutile, l'usage en disparaîtra de lui-même. Dans le cas contraire, il serait singulièrement tyrannique de l'imposer. Il y a des ouvriers qui tiennent à leur livret comme les soldats à leur congé. Pourquoi leur refuser cette satisfaction? a demandé l'orateur. Pourquoi retirer à l'ouvrier la possibilité de se procurer la preuve qu'il est honnête et laborieux? En quoi cela porte-t-il atteinte aux droits des autres ouvriers?

Le raisonnement était si irréfutable que le gouvernement, quelle que fut son envie, n'a point osé le combattre. Il a cherché à gagner du temps en faisant déclarer par le ministre du commerce qu'il attendrait la deuxième délibération pour se prononcer, décidé qu'il était à chercher dans l'intervalle un terrain d'entente entre la commission du Sénat et la Chambre des députés.

Sur cette déclaration le projet a été renvoyé à la commission.

Il n'y avait en effet rien de mieux à faire, mais on voit par là que le projet n'est pas encore près d'être voté; or ceci nous fait toucher du doigt le vice des institutions parlementaires, non point certes en elles-mêmes, mais telles que les comprennent et pratiquent les républicains. Quelle solution qui doive l'emporter, la question des livrets d'ouvriers n'est point si compliquée qu'il semble nécessaire de consacrer plusieurs années à l'étudier.

Si le livret est mauvais, il y a un intérêt manifesté à le supprimer le plus promptement possible. S'il est bon, il faut se dépêcher de proclamer que son maintien est nécessaire. Or sait-on à quelle date remonte le dépôt du projet de loi qui n'est pas encore voté? A 1881. C'est-à-dire que depuis sept années une question posée devant les deux Chambres, une question éminemment démocratique reste en suspens. On ne dira pas sans doute que ce soit la faute des conservateurs. Depuis sept ans les républicains sont en possession exclusive de la direction des affaires; depuis sept ans, ils sont en majorité dans l'une et l'autre Chambre; il n'y a pas ici, comme pour d'autres lois, à arguer de la pénurie des ressources financières; et cependant, après

sept années, on est à peu près aussi avancé qu'au début et on ne peut pas même prévoir l'époque où il sera possible de trancher la question dans un sens ou dans l'autre.

Voilà ce qu'est en réalité la prétendue sollicitude des majorités républicaines et des gouvernements républicains pour les ouvriers. La question n'était pas de la nature de celles sur lesquelles on renvoie les ministères, on la laisse dormir, et lorsque, par hasard, elle revient à l'ordre du jour, le gouvernement n'a pas même d'avis à émettre.

ERNEST BAUDOIN.

### INFORMATIONS

Les députés que M. Gilly avait cités comme témoins à Nîmes sont d'accord entre eux pour provoquer par les voies parlementaires un incident dans le but de mettre M. Gilly en demeure de faire connaître le dossier qu'il prétend avoir et de ne pas lui permettre de se renfermer dans le silence après avoir lancé des accusations vagues.

Le seul point qui ne soit pas encore fixé, c'est la procédure par laquelle l'incident pourra être soulevé à la Chambre.

Différents procédés sont suggérés entre lesquels on va choisir.

### LES PAPIERS WILSON

Les groupes de la gauche se sont réunis hier à 4 heures.

On s'entretenait vivement dans les couloirs de l'incident à la conférence d'Amboise. On croit que M. Wilson, fort de ses 22,000 voix, est disposé à faire au public de piquantes révélations. M. Wilson ferait ce que l'on veut empêcher M. Noma Gilly de mener à bonne fin. Les amis de M. Charles Laurent affirment, dans les couloirs, que la lettre attribuée à M. Veil Picard serait apocryphe.

### CHARENTON OU MAZAS

La Justice s'afflige, et il y a de quoi, à plusieurs égards, du spectacle que lui donne ses amis les républicains. Voici ce qu'elle écrit:

« Il semble en vérité que toute cette histoire se passe à Charenton. »

Beaucoup de gens pensent que la scène a bien plutôt l'air de se passer à Mazas, ou dans les avenues qui y mènent.

### LE DROIT ET LA FORCE

Jusqu'à présent, les républicains se vantaient surtout de posséder le Droit pour eux et ils se croyaient inexpugnables dans cette citadelle. Aujourd'hui, ils changent d'avis; il ne leur suffit plus d'être rassurés sur leur Droit; ils invoquent la Force.

Le Radical écrit:

« En 1888, les républicains ont le droit; ils ont aussi la force. Si la République périsait entre leurs mains, ils seraient sans excuse. »

Ils ont la Force pour le moment, mais demain, quand ils seront en minorité dans

la Chambre, ils ne seront plus ni le Droit ni la Force, et alors... Le reste se devine.

M<sup>r</sup> Besson, évêque de Nîmes, est mort dimanche soir, à six heures, en son palais épiscopal.

Il était revenu de Lyon où il avait assisté à la rentrée de l'Université catholique, vendredi dernier, très fatigué, et avait dû aussitôt s'aliter.

On télégraphie de Nîmes que la mort de M<sup>r</sup> Besson a causé, dans la ville, une profonde et douloureuse émotion.

M<sup>r</sup> Besson était né à Baume-les-Dames, en Franche-Comté, le 5 octobre 1821. Il était vicaire général de l'archevêque de Besançon, lorsque, le 3 août 1875, il fut nommé évêque de Nîmes.

M<sup>r</sup> le duc et M<sup>me</sup> la duchesse de Chartres, qui passeront quelques semaines à Paris avant de se rendre à Cannes, ont reçu dimanche soir à dîner, dans leur hôtel de la rue Jean-Goujon, LL. AA. II. le grand-duc et la grande-duchesse Vladimir, ainsi que le grand-duc Alexis.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier, à la Chambre, M. le comte de Tervet, député de Maine-et-Loire, a adressé à M. le président du conseil une question au sujet du triste accident qui vient de frapper la population de Maine-et-Loire. Cet accident, dit-il, a fait dix-neuf victimes et trente veuves et orphelins. En outre, deux cents ouvriers se trouvent sans travail au commencement de l'hiver.

L'orateur espère que la bienveillance du gouvernement s'étendra sur ces malheureuses victimes et qu'on fera pour elles ce qu'on a fait pour les victimes de Cransac. (Très bien! très bien!)

M. le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur répond que le gouvernement a reçu ce matin des détails sur ce sinistre. Le rapport de l'ingénieur fait ressortir la gravité de cet éboulement survenu dans les ardoisiers de Noyant et rend compte des efforts qui ont été tentés pour dégager les victimes. Le nombre de ces dernières est de 48; dont 44 maritimes et 7 civilitaires; il faut y ajouter les veuves et les enfants.

Si les ressources du ministère de l'intérieur sont insuffisantes, le gouvernement demandera un crédit supplémentaire aux Chambres. (Très bien! très bien!)

### LES CAUSES DE LA CATASTROPHE DE MISENGRAIN

L'éboulement est provenu de deux fissures qui étaient à la voûte et que l'on connaissait depuis bientôt six mois, elles étaient chaque jour l'objet d'un examen attentif.

Elles s'étaient accrues d'un millimètre et demi dans ces derniers temps. Depuis une dizaine de jours, les sauts dont elles étaient enduites étaient restés intacts. C'est donc au

donner; le bon saut Patrice a bien pardonné à ses bourreaux, lui, ainsi que nous le racontait tout à l'heure Armand, qui a emprunté à M. le curé toutes les vieilles légendes du pays.

Dimanche, 20 juillet.

Faudra-t-il donc que je lui pardonne, maintenant qu'il s'est exposé pour moi?... C'est dur; mais agir autrement serait de l'ingratitude, et si mauvaise que je sois, je ne suis pourtant pas ingrate.

Je vais écrire tout l'incident, cela m'aidera à réfléchir, et puis me distraira; je garde la chambre, un peu fatiguée de ma belle équipée; M<sup>me</sup> Bertrand et son fils viendront tout à l'heure me tenir compagnie; cette chère femme a si bien promis de me distraire, de me soigner, que Sophie s'est laissée entraîner à Saint-Patrice; c'est la fête du saint, elle me rapportera je ne sais quel ruban miraculeux.

Donc, hier matin, j'ai voulu lutter d'agilité et de force avec Cécile, qui se vante volontiers de son tout récent talent de nageuse; l'ardeur de la lutte s'empara de moi lorsque ma sœur m'appela; la fatigue la prenait, je le sentais pour la reconduire au rivage. Son mari la gronda un peu, elle se défendit en m'accusant; je me rébelliai, mon père me donna tort, et Sophie me dit très nettement que je n'étais pas une solide nageuse. M. Fromental, arrêté à quelques pas, paraissait tout occupé

Vendredi, 18 juillet.

M. Fromental croit être fort habile en faisant à Sophie une cour discrète; il a tort; étant donné d'autres caractères et d'autres situations que les nôtres, ce plan serait bon; mais avec l'inconscient égoïsme de ma pauvre infirme, qui rêve de me garder toute à elle, et mes vieilles rancunes que rien ne peut calmer, il perd son temps et n'arrive qu'à se faire tourmenter. Ma sœur joue avec lui comme le chat avec la souris, lui jetant le matin un vague espoir, qu'elle reprend vers la fin du jour, de l'air le plus innocent du monde. D'ailleurs, s'il réussissait à la convaincre, elle ne me convaincrerait pas, moi.

Ce matin, justement, nous avons longuement causé d'avenir; elle me racontait en riant qu'elle venait de mettre un peu de baume dans le cœur ulcéré de l'infortuné amoureux; quelques vagues phrases d'espoir, quelques variations sur le thème de l'instabilité féminine avaient fait merveille; il avait appelé Sophie son bon ange; la maligne créature me faisait plutôt l'effet d'un petit Méphistophélès; je le lui ai dit sans qu'elle s'en fâchât; puis, bien à l'aise dans notre stalle de rochers

toute capitonnée de mousse, admirant le ravissant panorama dont je ne me lasse jamais, nous avons fait de beaux projets.

Je renonçais au mariage; les enfants de Cécile suffiraient à la satisfaction de mes instincts maternels. Sophie serait marraine de l'aînée des filles, et moi de la cadette; comme nous aimerons notre Sophie et notre Nelly! Nous serions vraiment leurs secondes mères.

Nous prions papa, le jour de mes vingt-cinq ans, de nous donner, non pas un million de dot, comme il l'a fait pour Cécile, mais une petite fortune. Avec chacune dix mille francs de rente nous serions satisfaites, et pourrions même, tout en étant charitables, nous passer nos fantaisies. Nous demanderions seulement que la Villa du Crépuscule appartint à nous deux; n'est-ce pas un nom prédestiné pour une demeure de vieilles filles? Nous serions chez nous, nous recevions mon père chez nous; libres comme l'air, sans prétentions comme sans fausse prudence, on pourrait s'adonner aux voyages, courir le monde, visiter ses amis, voir toutes les curiosités de l'art et de la nature. Et le monde, le théâtre, les eaux! Et la musique que nous adorons toutes les deux. Notre demeure serait une petite merveille de bon goût et d'originalité; pour commencer, et afin d'occuper nos loisirs, nous nous créerions une chambre toute meublée en tapisserie genre ancien, et cette

tapisserie serait faite par nous; la grande chambre du premier étage conviendrait admirablement pour nous loger toutes deux.

Que sais-je, que n'avons-nous pas dit? Depuis les leçons d'équitation que Sophie doit prendre (le médecin le permet et elle aime autant que moi cet exercice) jusqu'à l'ameublement de notre salle de bains, tout a été prévu, approuvé, et miraitait à nos yeux comme une gracieuse vision; tout était parfait et beau.

En ce moment-là, je croyais, de bonne foi, que la réalité serait plus séduisante encore que nos projets; à présent que j'ai répété tout cela à M<sup>me</sup> Bertrand, et qu'elle m'a dit tristement que je me trompais, que cet égoïste bonheur rêvé par moi n'était pas le vrai, je doute.

Pendant que je causais avec la veuve, qui ne peut plus sortir après le coucher du soleil à cause d'Armand, Sophie arpentait lentement la plage, au bras de M. Fromental, et lui contait toute notre causerie. Il a combattu nos idées, paraît-il, avec esprit et d'un ton badin, absolument comme si tout cela ne le concernait pas un peu et même beaucoup.

Il est certain que mon dédain lui serait plus sensible, si je choisissais quelque autre prétendant. Comme il serait humilié, et comme je serais vengée!

Ah! mauvaise que je suis, je ne sais pas par-



RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. BROUM, ancien greffier de justice de paix, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.

Etude de M. ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M. BEADREPAIRE.

INTERDICTION

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 15 novembre 1888, enregistré. A la requête de M. Marie CHAUVIN, veuve en premières nocces de M. René SAUCIÉ et épouse en secondes nocces de M. Adrien DELAGE, cultivateur, demeurant à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser. Demandeurs, ayant pour avoué M. POPIN, Contre M. Gustave SAUCIÉ, majeur, cultivateur, actuellement interné à l'asile des aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Défendeur définitif, Il s'agit de: Que ledit sieur Gustave Saucié a été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens. Pour extrait certifié conforme. Saumur, 16 novembre 1888. ANDRÉ POPIN.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT 7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur. Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros. S'adresser à M. NEUVE et HATTAT, place du Roi-René.

A LOUER PRÉSENTEMENT Une grande et belle MAISON

Avec remise et écurie, terrasse et jardin, rue de Borda, 13. S'adresser à M. AMOUREUX, en face la maison.

A CÉDER Magasin de Mercerie ET BONNETERIE

Situé dans bon quartier de la Ville. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE Pour cause de décès UN

Fonds de Marchand-Tailleur Conditions avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE Boutique d'Épicerie Et de Mercerie Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

A CÉDER DE SUITE

Un Fonds de Commerce DE BOULANGERIE Situé à Distré. Employant de deux à trois sacs dits culasses. S'adresser à M. L. BONNEAU, syndic, 33, rue d'Alsace, à Saumur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le VENDREDI 14 DÉCEMBRE 1888, à deux heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1889:

- 1er groupe. — Métaux divers. 2e groupe. — Fer du Berry, tôle d'acier, tôle de fer. 3e groupe. — Charbons. 4e groupe. — Ingrédients divers. 5e groupe. — Bois divers. 6e groupe. — Cuir divers. 7e groupe. — Tissus divers et accessoires de sellerie. 8e groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative des Magasins centraux, rue Saint-Dominique, à Paris; dans les bureaux de M. l'Intendant militaire, rue du Cygne, à Tours, et dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, THIBAUDIER.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées. S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Basillon.

A VENDRE

Plusieurs chiens courants BRIQUETS ET BASSETS à l'essai. S'adresser à M. ROUSSEAU, à Souzay. ON ACHÈTERAIT un chien épagnoul, bien dressé.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie. M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit-fût à domicile. Rue Nationale, 18. Depuis 30 fr. et 40 fr., selon département, garanti pur jus.

AVIS

M. DUMONT, négociant à Moulherne, offre à livrer, d'ici quinze jours, du cidre pur pommes très bonne qualité à 30 fr. la barrique, rendu gare de Linières-Bouton. M. Dumont fera une diminution de 2 fr. par barrique aux personnes qui fourniront des fûts rendus franco à Linières-Bouton. Pour le goûter, s'adresser chez M. MARTINEAU, place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur.

On DEMANDE un APPRENTI A LA VILLE DE PARIS Place Saint-Pierre, Saumur.

M. MARCOMBRE, huissier à Saumur, demande de suite un clerc majeur.

Mme MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

APPRENTI ÉPICIER EST DEMANDÉ à l'Épicerie Parisienne 33, rue d'Orléans, 33

CACAO PUR SOLUBLE VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement TOUS LES CHOCOLATS. Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60, et fr. 1.40. Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis. Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours. Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries; A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS LÉPICIER & COLLMANN Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 42 Médailles d'or et autres.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos BRARD et PREYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépicier et Collmann, sera à Saumur à partir de lundi prochain.

MARBRERIE F. GUIGNON Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS Successeur Saumur, place Dupetit-Thouars. Cheminées riches et simples Dessus de Meubles, Lavabos, Enseignes. Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

ON OFFRE de suite dans un emploi lucratif de 3 à 4,000 francs sans cautionnement. Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

LA Régisse Sanguinée GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Névroses d'Estomac, et facilite la Digestion. 0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris. Coché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr. Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris. S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la vésicule, obstructions vésicales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, peptiques, gastrite, digestion difficile, inappétence. CÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire: PARIS, 3, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

GUÉRISON CERTAINE de toutes les Affections de la Peau: ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les principes de la méthode. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMORMAN, Médecin Spécialiste, 31, rue d'Alsace, à MELUN. CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

6 MILLIONS DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX. Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. LAGOMME & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS.

Couronnes Funéraires en tous Genres SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL ANCIENNE MAISON CUPIT COCHET-CHAILLOUX Successeur 20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR. Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement. Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquineries, etc. ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES. Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

ÉPICERIE PARISIENNE Mon IMBERT et Fils 33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier. Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr. 70 à trous. 90 de l'Etoile. 120 Huile Colza épurée, le 1/2 kilog. 35 Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog. 230 Sucre 1er choix, le kilog. 1.05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS HENRI EICHE Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur. M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses. Saumur, imprimerie de PAUL GODKET.

L'EAU DE SUEZ (VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice qui SUPPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les MAUX DE DENTS ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION ET L'AURIFICATION. DÉPÔTS: Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 0, Rue Prony (Père Monceau), PARIS.